

► UN ARRÊT MALADIE AVEZ-VOUS DIT ?

Le petit mensonge du gouvernement

Le gouvernement a annoncé le rétablissement du jour de carence pour les agents de la Fonction publique à partir de 1er janvier 2018. Une question d'équité avec le privé d'après lui. Pourtant comme l'affirmait en 2015 Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie : « si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence... ».

Des économies ridicules pour l'Etat

Cette mesure est une goutte d'eau puisqu'elle représente 170 millions d'euros sur 424,7 milliards (dépenses totales de l'État prévues pour 2018). Le Gouvernement devrait plutôt s'attaquer à la fraude aux impôts sur les sociétés qui coûte à l'État 27 milliards d'euros par an, sans parler de la fraude sur les cotisations sociales par les entreprises (20 milliards d'après la Cours des comptes) et celle sur le revenu (17 milliards d'euros par an).

► LA PRIME RIFSEEP ET LES BOBARDS DE LA DIRECTION

Dans le journal Trajectoire n°179, une brève explique de façon avantageuse le nouveau dispositif de primes pour les fonctionnaires (RIFSEEP). D'après la DdRH, le système «garantit le même montant du régime indemnitaire des agents titulaires». Bobard. Pour mémoire, rappelons que l'ensemble des organisations syndicales au niveau national a voté contre le RIFSEEP au motif qu'il accentue l'individualisation, la concurrence entre agents, l'iniquité de traitement.

→ **Avant le RIFSEEP à la BnF** : la CGT dénonce depuis longtemps l'opacité de l'attribution des primes et demande un état des lieux afin de corriger des inégalités injustifiées. Des agents ayant exactement le même profil peuvent connaître des différences de montant allant du simple au double.

→ **Avec le RIFSEEP à la BnF** : les agents sont classés dans des groupes de fonctions et chacun reste avec son montant de prime d'avant RIFSEEP. Donc aucune garantie d'avoir une égalité entre agents comme l'affirme l'administration. Pire, la direction a tenté de modifier la seule prime transparente et égalitaire du système, la «prime de fin d'année» en introduisant une modulation en fonction de l'appréciation du chef de service !

→ **La CGT quant à elle continue à réclamer l'intégration des primes dans le salaire.**

ENSEMBLE, PLUS FORTS ! SYNDIQUEZ-VOUS

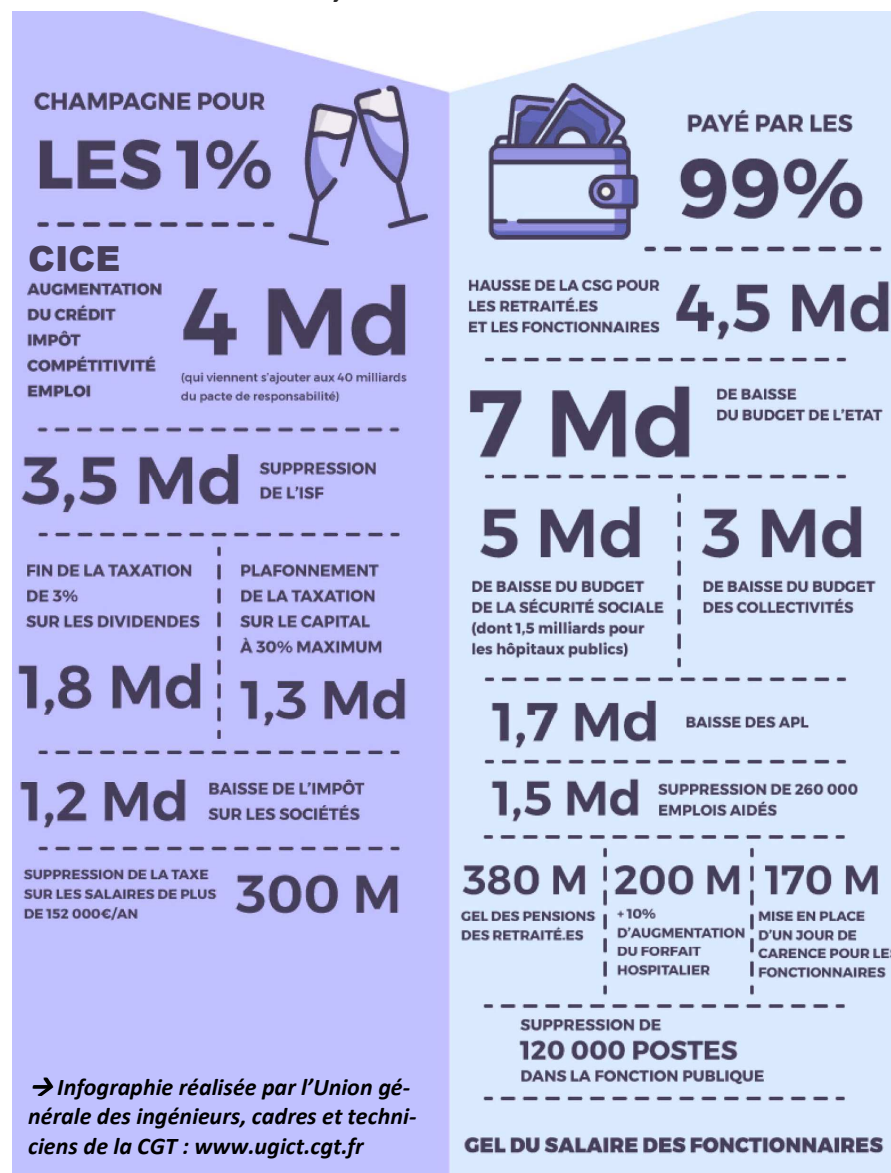
► **Permanence du lundi au vendredi à Tolbiac, local à côté de la médecine de prévention, niveau A2, T4**

► **tel : 01-53-79-49-01, mail : cgt@bnf.fr**

Toute l'actualité de la BnF et de la CGT ► www.cgtbnf.fr

► EN MARCHÉ : UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES PUISSANTS

CADEAUX POUR 1%, SACRIFICES POUR LES 99% AUTRES



Pour aller plus loin

Le CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) a pourtant fait, depuis 2013, la démonstration de son inefficacité. D'un coût de 20 milliards d'euros par an, son impact sur l'emploi n'est démontré par aucun rapport officiel. Il a par contre permis aux entreprises, notamment à celles du CAC 40 d'augmenter leurs marges, sans investir pour autant...

La suppression de l'ISF sur le capital est argumentée par la nécessité d'inciter les plus riches à investir dans l'économie. Cette réforme a été mise en place en Suède, sous la pression des patrons d'Ikea et H&M, et s'est traduite par une progression des inégalités (Voir LeMonde.fr : En Suède après l'ISF).

Par contre rien sur la fraude fiscale (évaluée chaque année à plus de 60 milliards d'euros). Sans compter « l'optimisation » fiscale qui permet aux multinationales ou aux 1 %, aidés de bataillons d'avocats fiscalistes, de contourner la législation et de placer leur argent dans les paradis fiscaux. Avec la suppression de 1648 agents des impôts, les fraudeurs peuvent dormir sur leurs deux oreilles...

► RICHELIEU : POLLUTION AU PLOMB DANS LE CHANTIER

Pour mémoire, lors du CHSCT du 7 juillet 2017, la CGT s'était inquiétée du manque de mesures de prévention sur le risque plomb dans la zone 2 en chantier.

→ La CGT avait rappelé les graves dysfonctionnements qui ont ponctué le chantier en zone 1 : pollution au plomb ayant entraîné l'arrêt en catastrophe des travaux pendant de nombreux mois, découverte de poussière de plomb dans la salle Labrouste avant son ouverture au public en décembre 2016...

→ Pour la zone 2, la CGT avait réclamé la mise en place de protocoles de sécurité car bien que le chantier ait débuté, rien n'avait été fait.

L'histoire se répète

Deux semaines après le CHSCT de juillet, une plombémie sur un ouvrier du chantier a révélé un taux de plomb dans le sang anormalement élevé. L'ouvrier a été immédiatement écarté du chantier. Dans le même temps les analyses surfaciques se sont succédées attestant de la présence de plomb dans certains espaces de la zone 2 jusqu'à 30 fois supérieurs aux normes en vigueur. Il s'agit de poussières de peintures anciennes ayant subies des dégradations.

→ Aussitôt, la CGT Construction et la CGT BnF sont intervenues auprès de l'OPPIC (l'opérateur qui gère les travaux), du Ministère de la culture et de la Présidence de la BnF pour les alerter de cette situation et leur demander la mise en place de mesures de

sécurité et de prévention adéquates.

→ Le 27 juillet, n'ayant aucune réponse, la CGT BnF a lancé un « droit d'alerte danger grave et imminent » auprès de la Présidente du CHSCT et demandait la mise en place des mesures suivantes :

- le retrait des agents de la zone 2 en raison des risques d'exposition au plomb jusqu'à la mise en place de mesures correctives
- la liste exhaustive des personnels BnF et des salariés

des entreprises intervenant au nom de la bibliothèque ayant pu être exposés

- la réalisation de plombémies pour l'ensemble de ces personnels
- la définition des moyens mis en place pour éliminer ce risque
- la réalisation de tests dans la zone 1 (la partie en activité)



Les suites du droit d'alerte de la CGT

Des mesures de sécurité et de protection des ouvriers et des agents BnF intervenant en zone 2 ont enfin été mises en place. Des tests en zone 1 (la partie rénovée) ont confirmé la présence de poussière de plomb dans 3 espaces (un local technique, les combles de la salle Labrouste, un escalier de l'École des Chartes) qui devront être nettoyés. Par ailleurs, à la demande de la CGT des tests complémentaires (toujours en zone 1) dans certains magasins vont être entrepris.

► CONSERVATION ET MÉTIERS D'ART, QUEL AVENIR À LA BNF ?

La question de l'emploi

En 2010, les Métiers d'art comptaient encore 137 ETP (équivalent temps plein), ils ne seront plus que 68 en 2026 si rien n'est fait. La moyenne d'âge des ateliers est élevée, 46 départs à la retraite vont se succéder dans les années à venir. Cette situation est extrêmement grave non seulement en terme de charges et conditions de travail mais également du point de vue de la transmission des savoir-faire. La BnF comporte au sein de ses différents ateliers des compétences de haut niveau parfois uniques en France.

La CGT BnF alerte depuis plusieurs années la direction sur la gravité de la situation. Les réponses sont bien maigres d'autant que le Ministère de la culture a, suite aux actions de la CGT Culture et des personnels, pris conscience de l'urgence et mis en place une politique ambitieuse de recrutement et de valorisation de la filière Métiers d'art. Or à la BnF, seules 19

ouvertures de poste dans les différentes catégories (A, B et C) et spécialités ont été réclamées et il a fallu l'obstination de la CGT pour que la direction accroisse ses demandes (12 postes de techniciens d'art de catégorie B au lieu de 3 initialement programmés).

Quelle conservation à la BnF ?

Outre la question essentielle des effectifs, la politique de l'établissement dans le domaine de la conservation a considérablement évolué. La numérisation des collections est venue petit à petit se substituer aux autres méthodes de sauvegarde. Depuis 2009, le budget de la conservation/restauration a subi des baisses répétées (-30% en quelques années soit, en 2017 2,18 millions d'euros) alors que le budget consacré à la numérisation atteint 9 millions par an (crédits CNL + crédits BnF).



Le dernier contrat de performance 2017-2021 est particulièrement éclairant. La BnF ne semble plus avoir de politique de préservation des collections à la hauteur de son statut de bibliothèque nationale et patrimoniale. La conservation est désormais presque exclusivement vue sous l'angle de la numérisation et des demandes des lecteurs. La campagne prioritaire de numérisation des hors d'usage et "urgent lecteurs" en est l'exemple le plus frappant.

Les enjeux à court terme

Les métiers d'art de la BnF doivent donc faire face à trois enjeux majeurs : le remplacement des méthodes de conservation/restauration par de la simple numérisation, la baisse des effectifs et l'externalisation de tout ou partie des filières. Dès 2020, les départs à la retraite vont s'accroître et sans recrutements importants, les métiers d'art sont voués à disparaître. Ils ne seront plus qu'une sorte de «folklore»

entretenu par la direction à des fins de communication et d'affichage. La majorité des travaux de restauration seront effectués par des ateliers extérieurs (déjà en 2016, deux ateliers réalisent des travaux de reliure de documents précieux pour 360 000 euros).

Avec les agents, la CGT défend :

→ une politique de conservation ambitieuse, dans une logique de service public (réinternalisation des filières transférées au secteur privé) et de sauvegarde du patrimoine

→ la création de postes dans la filière Métiers d'art et la défense des savoir-faire

→ une réflexion sur l'articulation entre conservation et numérisation permettant la préservation des collections : la numérisation ne doit pas être le seul moyen de conserver les documents.

► VICTOIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES DES EXPOS

La CGT BnF et SUD Culture, qui avaient déposé un préavis de grève concernant les techniciens lumière et audiovisuel de la BnF, ont signé un protocole de fin de conflit lundi 25 septembre.

Les personnels obtiennent satisfaction concernant leurs diverses revendications : comptabilisation des jours fériés dans leur temps de travail en application du Règlement intérieur, rattachement aux règles d'avancement des contractuels de la BnF, un GTA afin de pouvoir badger, le contrôle de leurs équipements, des locaux de travail décentes répondant à leurs besoins... Toutes conditions qui semblent banales pour la majorité des personnels mais dont ils étaient encore exclus.

La DDC, le plus mauvais élève de la BnF pour ses personnels

Cette mobilisation a également été l'occasion de tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme concernant la gestion des personnels à l'œuvre à la DDC. Cette direction, à peine plus grande qu'un département de la DCO, concentre en effet depuis plusieurs années un nombre particulièrement important de dysfonctionnements (problèmes d'encadrement, personnels laissés à l'abandon, surcharges et mauvaises conditions de travail, burn out, souffrance au travail, etc.).

Malgré nos multiples interventions, la mobilisation des personnels (de l'Accueil général, du bureau des prêts, de la cellule médiation, des expos...) et la gravité de certaines situations, l'administration semble incapable de régler de façon pérenne ces difficultés. La CGT, avec les agents, continuera donc à se battre afin d'obtenir des conditions de travail dignes dans ces services.

GALLICA A 20 ANS : DÉFENDONS CE BIEN COMMUN

► LA FILIALE BNF PARTENARIAT CONTRE GALLICA

Aux origines

La filiale *BnF Partenariat* a été créée en 2012 dans le cadre des Investissements d'avenir. Les financements publics proviennent du *Fonds pour la société numérique* (FSN) via la *Caisse des dépôts et consignations* et s'élèvent à 13 millions d'euros débloqués au fur et à mesure de la mise en œuvre des projets. A cette dotation de l'Etat s'ajoutent les investissements des partenaires privés. La *Filiale* est une société par actions simplifiée, présidée par la Présidente de la BnF, dont l'objet est de numériser les fonds de la bibliothèque.

Ce qui fâche :

BnF Partenariat, en captant des financements publics puis les collections de la BnF et en les livrant à des firmes privées qui en auront l'exclusivité commerciale pendant dix ans prive *Gallica* (la bibliothèque numérique de la BnF) et les usagers d'un accès gratuit et enrichi aux fonds dématérialisés de notre établissement. Choix douteux qui va à l'encontre d'une des missions fondamentales de la BnF : « assurer l'accès du plus grand nombre aux collections » et qui coûte plus qu'il ne rapporte !

Des conflits d'intérêts ?

Les relations entre la BnF et la *Filiale* sont particulièrement ambiguës notamment lorsqu'il s'agit d'attribuer à l'une ou l'autre entité les fonds à numériser. Exemple des réimpressions sur demande par des librairies que le DRE (Département de la reproduction de la BnF) aurait pu réaliser ou encore *Retronews* (partenaire de la *Filiale*) qui récupère des millions de pages numérisées de *Gallica* pour en faire un site de valorisation de la presse sur abonnement payant (les documents appartiennent tous au domaine public). *Retronews*, dont rappelons le,

on ne sait rien du partenariat avec la bibliothèque et pour qui la *Filiale* démarque des contributeurs-chercheurs en se faisant passer pour des personnels de la BnF. *Retronews* toujours, qui utilise des technologies d'analyse textuelle développées dans le cadre du projet européen *Europeana newspapers* (des fonds publics) mais dont *Gallica* ne bénéficie toujours pas. La confusion devient problématique lorsque les agents de la bibliothèque « travaillent » pour la *Filiale* (par exemple, quand la *Filiale* récupère la sélection documentaire faite par les départements dans le cadre du projet « grands textes ».)

Des résultats financiers catastrophiques

Le résultat comptable de 2016 est de - 685000 d'euros. En 2015, le résultat net était déjà négatif, avec -1,1 million d'euros de pertes. Depuis 2012, la *Filiale* n'a été qu'une seule fois à l'équilibre en 2014. Toutes les autres années ont occasionné des pertes sévères. Il ressort de la présentation des comptes que sa rentabilité financière n'est toujours pas assurée (-17% en 2015 par ex.), que l'endettement financier a doublé en deux ans, et surtout que la capacité d'autofinancement n'est toujours pas réalisée (- 80% en 2015, -58% en 2016, contre +3% en moyenne dans ce secteur d'activité). Cette société par action reste donc très largement tributaire de l'argent public (taux d'autonomie à 65% seulement en 2016) pour fonctionner cinq ans après sa création.

L'évolution de son chiffre d'affaire est inquiétante car même pour la première fois en progression en 2016, cela ne permet pas d'enrayer l'augmentation des pertes et des dettes. Les frais de l'entreprise s'alourdissent encore en 2016 et sont très largement supérieurs à la moyenne du secteur. Malgré ces résultats désastreux, la *Filiale* a reçu en 2017 de nouveaux financements publics.

PATRIMOINE PUBLIC = BIEN COMMUN ?

Depuis 30 ans, on assiste en France à une accélération de la marchandisation du patrimoine public.

A la BnF, cette politique de privatisation partielle ou totale touche des espaces de la bibliothèque (l'arrivée d'un MK2 dans les locaux de Tolbiac en 2013), des immeubles entiers (la vente prochaine du 2 rue Louvois accueillant le département de la Musique), des ouvrages numérisés tombés dans le domaine public (désormais exclusivité commerciale de firmes privées pour 10 ans via la filiale *BnF partenariat*)...

Ces politiques se font bien sûr à l'encontre des usagers. En bradant nos locaux (MK2, Louvois) on les prive d'un accès direct aux collections physiques (transférées en nombre à Bussy par manque de place). Elles se font également au détriment des lecteurs qui consultent à distance les documents numérisés. Avec la création de la filiale *BnF partenariat*, qui organise la privatisation et la marchandisation des documents pendant 10 ans, ceux-ci ne seront plus accessibles gratuitement via *Gallica*.

→ Pour la CGT, les locaux et les ouvrages, y compris numérisés, d'une bibliothèque publique appartiennent à la collectivité

→ Stop à la marchandisation et aux privatisations du bien commun

→ Renforçons *Gallica* en lui attribuant les dotations de l'Etat concédées à la filiale *BnF Partenariat*.